Le ministère de l'Energie labellise la "prime à la casse" des chaudières au fioul

< La prime à la cuve de fioul présente l'inconvénient de ne pas inciter aux économies d'énergie et c'est pourquoi le gouvernement a décidé de privilégier des mesures permettant de réduire sur la durée la facture des Français. > C'est ce qu'a déclaré Eric Besson, ministre chargé de l'Energie, en lançant officiellement, la semaine dernière, la "prime à la casse" des chaudières au fioul. Cette prime sera donnée par les fournisseurs de fioul au particulier pour le remplacement d'une chaudière de plus de quinze ans : 100 euros pour l'achat d'une chaudière basse température fioul, 250 euros pour une "condensation". Cette prime, "labellisée" par l'Etat, "doit être versée en une seule fois ou sous forme d'un avoir sur au plus trois livraisons de fioul", a précisé le ministre. A Ecofioul, l'organisme de gestion des certificats d'économie d'énergie des distributeurs de fioul, on estime que la prime pourrait permettre l'installation de 90 000 chaudières au cours des trois prochaines années, dont "50-60%" d'appareils à condensation (contre 37% au cours de la première période des CEE). Représentant plus de 20% du marché du fioul chauffage, huit premiers distributeurs de fioul ont signé, la semaine dernière, avec le ministre Besson des conventions leur permettant d'obtenir le label ministériel. Jean-Marie Combet, président de la FF3C, la fédération de distributeurs de fioul, pense que la quasi totalité de ses adhérents va signer de telles conventions dans les semaines qui viennent. Une campagne de communication, ajoute M. Combet, est prévue en faveur de cette nouvelle prime. Prime qui sera effective d'ici quinze jours, a dit le ministre, qui souhaite sa "généralisation au maximum".

+ 3% en 2010 pour le SAV chauffage

En 2010, le chiffre d'affaires des quelque 300 entreprises membres du Synasav (Syndicat national de la maintenance et des services en efficacité énergétique) s'est accru de 3%, à environ 750 millions d'euros. C'est ce qui ressort d'une enquête que vient de publier le Synasav. La croissance a été de 5% pour les entreprises de moins de 100 salariés et de 2,5% pour les autres. Elle a été de 2,5% en maintenance à la fois de chaudières fioul et gaz, contre + 2% en chauffe-eau et chauffe-bain gaz et + 1,5% pour les PAC, VMC, climatiseurs, etc. L'enquête du Synasav fait apparaître des progressions de : 1,5% sur la clientèle des particuliers, 3,5% sur les autres types de clientèles, 2,5% en maintenance, 8,5% en dépannage. Concernant cette dernière progression, le syndicat pense que les vagues de froid de 2010 "y ont indubitablement joué un rôle". Toujours en 2010, le nombre de visites d'entretien effectuées par les adhérents du Synasav a augmenté de 5% dans le cadre de contrats d'entretien (contre + 1% hors contrat), tandis que celui des interventions de dépannage progressait de 9% dans le cadre d'un contrat ou d'une visite annuelle programmée, contre + 6% hors contrat ou visite.

Exercice 2010 plutôt satisfaisant pour les groupes de la climatique

GDF Suez a vu, en 2010, les facturations du pôle Génie Climatique & Réfrigération de sa branche Energie Services augmenter de 2,1% en France, tandis que Cofely France enregistrait une croissance organique de 0,8%. Pour sa part, la division Energie de Veolia Environnement a progressé de 5,7% en France à périmètre constant l'an passé. En ce qui concerne les groupes internationaux de fabrication de matériel de génie climatique, leurs chiffres d'affaires ont évolué en 2010 d'un façon assez variable. Certains sont restés stables, comme par exemple Carrier au plan mondial et Watts Water Technologies au seul niveau européen. Par contre, d'autres chiffres d'affaires ont reculé, par exemple - 3,7% pour la division HVAC (marque Reznor) de Thomas & Betts.

Cependant, dans leur grande majorité, les fabricants internationaux de matériel de climatique ont vu, l'an passé, leurs ventes progresser. Ainsi, par exemple : + 8% pour la division Thermotechnologie de Bosch, + 4,3% pour Vaillant, + 7,4% pour Viessmann, + 5% pour BDR Thermea, + 8% pour la division Water Products d'AO Smith, + 3% pour KSB, + 7,5% de croissance interne pour la division Flow Control d'Aalberts Industries, + 9,3% pour la division Hot&Cold de Wavin. Des taux de croissance, également plus ou moins importants, ont été également enregistrés l'année dernière chez nombre d'autres grands industriels de la climatique, citons par exemple : + 2% de croissance organique pour la division Indoor Climate de IMI, + 3,3% de croissance organique pour l'activité Buildings de Schneider Electric, + 9% à taux de change constants en chauffage et rafraîchissement en résidentiel pour Lennox (+ 5% dans les autres bâtiments), + 8% pour la SA Poujoulat, + 4,6% pour l'activité Building Solutions Europe d'Uponor, croissance organique corrigée des taux de change de 6% pour Zehnder, + 14,7% à taux de change constants pour Belimo, + 20% à structures et taux de change constants pour la division Climate & Energy de Danfoss.